



## Compétences cliniques pour la pratique des Consultant(e)s en Lactation certifié(e)s par le Comité International d'Examen (IBCLC)

Les personnes que le Comité International d'Examen (IBLCE®) a certifiées en tant qu'IBCLC® ont prouvé qu'elles possédaient des connaissances spécialisées et une expertise clinique en allaitement et lactation humaine.

La liste des compétences cliniques englobe les responsabilités et les activités qui font partie de l'activité des IBCLC. Elle a pour but d'informer le public du domaine dans lequel les IBCLC sont capables de fournir une prise en charge sûre, compétente et fondée sur les données scientifiques. Ces *Compétences Cliniques pour la pratique des IBCLC* s'appliquent dans tous les pays, quel que soit le cadre dans lequel exercent les IBCLC. Il est bien entendu que les IBCLC agiront dans les limites de leur formation, de leur expertise, de leur culture et du cadre de leur exercice.

### I. Les IBCLC ont le devoir de respecter les standards de la profession et devront :

1. Se comporter de manière professionnelle, en se conformant au *Code de Déontologie des IBCLC*, au *Cadre de la Pratique des IBCLC* et aux *Compétences Cliniques pour la pratique des IBCLC*, dans leur pratique ;
2. Évaluer de façon critique, et intégrer dans leur pratique, les résultats de recherche ;
3. Suivre régulièrement des formations afin d'améliorer ses connaissances et ses compétences pour conserver la validité de sa certification ;
4. Pratiquer dans le respect des lois et réglementations en vigueur dans leur pays, leur juridiction, et l'endroit où ils travaillent.

### II. Les IBCLC ont le devoir de protéger, promouvoir et soutenir l'allaitement maternel et devront :

1. Fournir des formations validées sur l'allaitement et la lactation humaine auprès des familles, des professionnels de santé, des éducateurs, et de la communauté. Ces formations peuvent revêtir plusieurs formes, notamment la fourniture de conseils, l'enseignement, la tenue de fiches de renseignement sur les clients, l'élaboration de programmes, et des campagnes multimédias ;
2. Participer à l'élaboration de politiques au niveau local, régional, national, et mondial, qui protègent, encouragent et soutiennent l'allaitement ou la nutrition d'enfants avec du lait maternel/lait humain dans toutes les situations, y compris d'urgence ;
3. Se faire partout l'avocat de l'allaitement, et promouvoir l'allaitement comme la norme pour l'alimentation des enfants ;
4. Soutenir les pratiques qui encouragent l'allaitement et décourager les pratiques qui interfèrent avec lui, en :
  - a. Promouvant les principes de l'Initiative Hôpital Ami des Bébé, le *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel* et les résolutions subséquentes, et la *Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant de l'OMS* ;
  - b. Choissant avec soin la méthode d'alimentation, quand il est nécessaire de

supplémenter l'enfant, et en utilisant des stratégies qui maintiendront l'allaitement pour répondre au projet de la cliente.

**III. Les IBCLC ont le devoir de fournir aux clientes des services compétents et ils/elles effectueront un examen complet de la mère, de l'enfant et de l'alimentation par rapport à la lactation. Ils/elles veilleront par exemple à :**

**Compétences en anamnèse et évaluation**

1. Recueillir l'autorisation de la cliente pour fournir des soins en allaitement ;
2. Vérifier les objectifs de la cliente pour son allaitement/l'alimentation de son enfant ;
3. Utiliser des compétences et des techniques de conseil adéquates ;
4. Respecter les particularités de la cliente, incluant, sans s'y limiter, ses compétences/handicaps, son identité de genre, son orientation sexuelle, son sexe, son origine ethnique, son appartenance à une communauté, ses origines, ses convictions politiques, son statut marital, son lieu d'habitation, sa religion, ou sa culture ;
5. Établir les antécédents de la patiente en lactation ;
6. Identifier les événements, avant et pendant, la grossesse, le travail et à l'accouchement, qui peuvent avoir un effet négatif sur l'allaitement et la lactation humaine ;
7. Identifier les risques éventuels de la lactation en lien avec les grossesses issues de procréation médicalement assistée (PMA) ;
8. Pratiquer un examen des seins pour déterminer si leur modification correspond à une fonction et une lactation adéquates ;
9. Évaluer l'impact de l'état physique, mental et psychologique du parent allaitant sur l'allaitement ;
10. Recueillir les antécédents médicaux de l'enfant et évaluer l'impact de l'état de santé de l'enfant sur l'allaitement ;
11. Évaluer les soutiens dont la mère peut bénéficier dans son environnement et les défis éventuels à surmonter.

**Compétences pour assister la dyade mère-enfant dans l'allaitement**

1. Promouvoir des informations factuelles pour aider la cliente à prendre des décisions concernant l'alimentation du nourrisson ;
2. Encourager le contact peau à peau ;
3. Faire un examen de l'anatomie de la bouche du nourrisson et évaluer ses réponses et réflexes neurologiques ;
4. Évaluer le comportement et le développement du nourrisson en lien avec l'allaitement maternel ;
5. Former sur les comportements d'alimentation de l'enfant ; des signes de préparation à l'alimentation et des modes d'alimentation attendus ;
6. Veiller à ce que le parent allaitant et l'enfant soient dans une position confortable pour l'allaitement et aider, le cas échéant ;
7. Identifier une prise du sein efficace ;
8. Évaluer si le transfert de lait est efficace ;
9. Évaluer la prise de lait par l'enfant ;
10. Évaluer les selles et les mictions de l'enfant ;
11. Informer la cliente et sa famille sur l'utilisation de la sucette y compris sur le risque éventuel pour la lactation ;
12. Informer la cliente et sa famille sur l'importance de l'allaitement exclusif pour leur santé et sur les risques de l'utilisation des substituts de lait maternel ;
13. Informer la cliente sur la manière de tirer son lait manuellement, et lui montrer comment le faire ;

14. Fournir à la mère des informations et des conseils pour éviter et résoudre les douleurs et dommages aux mamelons ;
15. Fournir à la mère des informations et des conseils pour éviter et résoudre l'engorgement, les canaux obstrués et la mastite ;
16. Donner des informations sur la manière dont la planification des naissances et les méthodes de fertilité, y compris la Méthode de l'Allaitement Maternel et de l'Aménorrhée (MAMA), impactent la lactation et l'allaitement ;
17. Aider la cliente et sa famille à identifier les problèmes psychologiques du péri-partum, à recourir aux ressources de la collectivité, et à gérer l'allaitement ;
18. Fournir des informations sur le passage de l'enfant à une alimentation complémentaire ;
19. Fournir des informations sur le sevrage à toutes les étapes de l'allaitement, notamment des informations sur les soins des seins ;
20. Fournir des informations sur la préparation et l'utilisation des substituts de lait maternel selon les *Recommandations de l'OMS pour la sécurité de la préparation, de la conservation et de la manipulation des préparations en poudre pour nourrissons* ;
21. Former à la manipulation, au stockage, et à l'utilisation sécurisée du lait humain ;
22. Calculer les besoins de l'enfant, en volume et en calories ;
23. Évaluer la production lactée et fournir des informations pour augmenter ou réduire sa lactation si nécessaire ;
24. Évaluer la croissance de l'enfant selon les normes de croissance de l'enfant de l'OMS.

### **Compétences générales en résolution de problèmes**

1. Évaluer l'attitude de la cliente vis-à-vis de la méthode d'allaitement maternel/d'alimentation de l'enfant ;
2. Identifier la particularité de chaque dyade allaitante et l'évaluer dans ce contexte ;
3. Identifier les problèmes réels ou potentiels et les facteurs qui peuvent influencer la réussite par la cliente de son projet d'allaitement ;
4. Aider et soutenir la cliente à développer, mettre en application et évaluer un plan de conduite de l'allaitement approprié, acceptable et réalisable, utilisant toutes les ressources disponibles ;
5. Faciliter l'allaitement pour les enfants médicalement vulnérables ou les dyades allaitantes compromises d'un point de vue physique ;
6. Savoir offrir une aide préventive pour réduire les risques potentiels encourus par la dyade ;
7. Évaluer et proposer des stratégies pour initier et continuer l'allaitement en cas de difficultés ;
8. Fournir des suggestions sur quand et comment stimuler un nourrisson endormi afin qu'il se nourrisse ;
9. Fournir des informations et des stratégies pour minimiser le risque de syndrome de mort subite du nourrisson (SMSN) ;
10. Fournir à la cliente des stratégies et des techniques pour continuer à allaiter après une séparation avec son enfant (en cas de retour au travail ou à l'école, de maladie, ou d'hospitalisation) ;
11. Fournir à la cliente des stratégies d'allaitement en public.

### **Compétences dans l'utilisation des techniques et du matériel**

1. Fournir à la cliente des informations validées par la recherche sur l'utilisation des techniques, des dispositifs, et des outils ;
2. Évaluer, critiquer et faire la démonstration de l'utilisation des techniques et dispositifs

- d'aide à l'allaitement. Prendre conscience que certains dispositifs peuvent être commercialisés sans preuve de leur utilité et qui peuvent nuire à l'allaitement ;
3. Évaluer de façon critique l'utilisation des techniques, appareils et dispositifs qui peuvent aider ou nuire à l'initiation ou à la poursuite de l'allaitement.

**Développer, mettre en place et évaluer un plan individualisé d'alimentation en concertation avec la cliente**

1. Utiliser les principes de la pédagogie pour adultes ;
2. Choisir de façon appropriée les aides pédagogiques ;
3. Fournir les informations basées sur la collectivité sur les ressources de soutien à l'allaitement et la lactation humaine ;
4. Fournir des informations validées par la recherche sur la lactation et les aliments, y compris leur impact potentiel sur la production de lait et la sécurité des enfants ;
5. Fournir des informations validées par la recherche sur la lactation et les médicaments (en vente libre ou sur ordonnance), d'alcool, de tabac et de drogues illicites, y compris leur impact possible sur la lactation et sur la sécurité de l'enfant ;
6. Fournir des informations validées par la recherche sur le recours à des thérapies complémentaires et alternatives pendant la lactation, leur impact sur la production lactée et leur effet sur l'enfant ;
7. Prendre en compte les aspects culturels, psychosociaux et nutritionnels en relation avec l'allaitement et la lactation humaine ;
8. Fournir des informations, un soutien et des encouragements donnant aux clientes les moyens de réussir leur projet d'allaitement, notamment plusieurs allaitements simultanés ;
9. Fournir des informations sur l'allaitement aux différents âges de l'enfant ;
10. Utiliser des compétences efficaces en conseil et communication dans les relations avec les usagers et les autres membres de l'équipe soignante ;
11. Appliquer les principes des soins centrés sur la famille tout au long de la relation de collaboration et de soutien avec les usagers ;
12. Aider la cliente à prendre des décisions éclairées pour elle-même et son/ses enfant(s) ;
13. Dispenser des formations et des informations adaptées au milieu culturel et au niveau de compréhension ;
14. Faire le point avec la cliente pour évaluer les informations qu'elle a comprises ;
15. Aider la cliente à induire la relactation, si elle le souhaite.

**IV.L'IBCLC a le devoir de fournir un compte-rendu véridique et complet à la cliente, et/ou au professionnel de santé qui est responsable de l'enfant et aux interlocuteurs du système de santé ; aussi, l'IBCLC devra :**

1. Obtenir le consentement de la cliente pour accéder à ou révéler une information, en cas de nécessité, en accord avec la réglementation en vigueur ;
2. Fournir, lorsque c'est requis, des évaluations écrites ;
3. Tenir des dossiers de tous les usagers, avec leurs coordonnées, les évaluations, les plans d'alimentation, les recommandations faites et l'évaluation de la conduite de soin ;
4. Assurer l'archivage des dossiers sur les durées en accord avec la réglementation en vigueur.

**V.L'IBCLC a le devoir de préserver la confidentialité et devra :**

1. Respecter la vie privée, la dignité et le droit à la confidentialité des clientes et des familles, sauf dans les cas où la loi impose le signalement d'un danger pour la cliente

et/ou l'enfant.

**VI.L'IBCLC a le devoir d'agir de façon professionnelle et devra :**

1. Aider les clientes et les familles à prendre des décisions sur l'alimentation de leurs enfants en fournissant des informations validées par la recherche et libres de tout conflit d'intérêt ;
2. Assurer le suivi demandé et/ou nécessaire ;
3. Savoir référer de façon appropriée aux professionnels de santé et aux services de la collectivité, selon l'urgence de la situation ;
4. Travailler en collaboration avec l'équipe de soins pour offrir des services coordonnés aux clientes et aux familles ;
5. Signaler immédiatement à l'IBLCE toute condamnation pour un délit ou un crime commis tombant sous le coup de la loi en vigueur là où il/elle exerce, et toute sanction professionnelle ;
6. Avertir immédiatement l'IBLCE s'il/elle a connaissance d'un(e) IBCLC dont la pratique sort du *Cadre de la Pratique des IBCLC*, et/ou qui ne respecte pas le *Code de Déontologie des IBCLC* ou les *Compétences Cliniques pour la pratique des IBCLC*.

**Où l'IBCLC peut-il/elle acquérir des compétences ?**

L'IBCLC peut accroître ses compétences dans de très nombreux cadres, incluant, sans s'y limiter, les hôpitaux, les dispensaires, les cabinets libéraux, etc.